



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

DÉCRET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LE COUVRE FEU

CANDIAC, le 12 janvier 2021 – La Régie intermunicipale de police Roussillon rappelle aux citoyens que le couvre-feu est appliqué entre 20:00 et 05:00 sauf exceptions prévues dans le décret (travailleurs essentiels, déplacements essentiels pour cause médicale, de sécurité, etc..). Ces exceptions sont indiquées sur le site du gouvernement du Québec.

Une personne qui n'est pas à sa résidence à l'intérieur des heures prévues au décret est en infraction et se doit de démontrer qu'elle est couverte par une des exceptions prévues. Les policiers feront preuve de jugement et ont la latitude nécessaire pour évaluer les situations n'ayant pas été prévues dans les exceptions.

Cependant, il est très important de préciser que le temps de la sensibilisation et des avertissements est terminé, la Régie s'inscrit dans la mission du gouvernement de protéger la population et va sévir contre les contrevenants qui ne respectent pas le décret.

La Régie intermunicipale de police Roussillon demande à ses policiers de circuler avec leurs gyrophares afin d'accroître la visibilité et ainsi rappeler aux citoyens qu'il est important de respecter les consignes.

Puisqu'en vertu du décret, toute personne qui n'est pas chez elle aux heures prévues est en infraction de facto, les policiers vont procéder à de multiples interceptions pour vérifier que la personne bénéficie bien d'une exception.

Pour les deux premières journées du couvre-feu, du personnel supplémentaire était en devoir. En tout, dans 123 situations, les policiers ont effectué des vérifications et les gens bénéficiaient d'une exception prévue au décret.

Par ailleurs, les policiers ont émis 10 constats d'infraction et 6 rapports d'infraction générale pour des rassemblements dans un commerce ou une résidence privée.

Communiqué 2021-002



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

En terminant, si vous souhaitez rapporter un rassemblement dans un lieu public ou privé ou encore des gens qui circulent durant le couvre-feu, si la plainte nécessite un déplacement policier immédiat, veuillez appeler au 911.

Pour toute autre information concernant la situation COVID ou pour un événement qui peut être traité ultérieurement, veuillez appeler la ligne d'information confidentielle et laisser un message au 450 638-0911, poste 777.

-30-

Section relations médiatiques
514 918-4483

Communiqué 2021-002

Page 2